

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Échange de places de
stationnement dans la
copropriété Arpège
parking**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services

Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 09

OBJET : ÉCHANGE DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS LA COPROPRIÉTÉ
ARPÈGE PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La réalisation du projet de requalification de la place des coteaux du Bel Air nécessite des travaux d'accessibilité. Le projet prévoit notamment des nouveaux ascenseurs, dont un donne accès au public du niveau -1 à la surface de la place au centre de la dalle, afin d'assurer la liaison entre le parking et les nouveaux équipements créés.

La machinerie de cet ascenseur va engendrer une réduction de la hauteur sous plafond de certaines places du niveau -2 du parking sous-sol. L'emplacement du lot n° 282 appartenant à Monsieur et Madame COURTIN va être ainsi impacté, le rendant inutilisable. Afin de faciliter les travaux envisagés sans porter atteinte au droit de jouissance des propriétaires, la Ville envisage d'échanger une place dont elle est propriétaire à ce même niveau, soit le lot n° 287.

Les propriétaires ont donné leur accord de principe sur cette transaction le 12 janvier 2011.
Les services fiscaux consultés ont validé cet échange portant sur deux lots identiques de copropriété, situés au même niveau et présentant les mêmes caractéristiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'échange entre la place de stationnement n° 282 appartenant à Monsieur et Madame COURTIN et impactée par les travaux de redynamisation de la place des coteaux du Bel Air avec la place n° 287 appartenant à la Ville,

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'échange entre la place de stationnement n° 282 appartenant à Monsieur et Madame COURTIN et impactée par les travaux de redynamisation de la place des coteaux du Bel Air avec la place n° 287 appartenant à la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT